

MALADIES NÉONATALES

1. Actions

- Plan d'aide

Pour les cheptels bovins, ovins ou caprins ayant une mortalité ou morbidité anormale sur les très jeunes animaux.

- > Visite commune vétérinaire-GDS-technicien de troupeau.
- > Recherche d'agents pathogènes (analyses de diarrhées 2-3 animaux, autopsie si possible).
- > Evaluation du transfert immunitaire (5colostrum+ sang 5 jeunes).
- > Sondage sérologique de 10 jeunes (BVD/Border Disease).
- > Exploration nutritionnelle des femelles en fin de gestation.
- > Si nécessaire (2^{ème} intention), contrôle de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux.

2. Prises en charge

- Plan de dépistage :

100% du coût HT des analyses réalisées (plafond de 200€)